

27 mars 2007

07.338

Question Nathalie Fellrath**Piscine et patinoire**

Plusieurs études concordantes, dont celle publiée en décembre 2004 dans la revue "Environment Health Perspectives", démontrent que l'air inhalé dans les piscines couvertes utilisant du chlore pour le traitement de l'eau peut provoquer, en particulier chez les enfants, des affections pulmonaires graves (asthme). Sachant qu'il existe des alternatives pour la désinfection de l'eau, le Conseil d'Etat peut-il nous dire:

- Combien de piscines couvertes compte le canton (privées et publiques)?
- Quelles mesures de surveillance, de protection et de santé publique le Conseil d'Etat pense-t-il mettre en place pour pallier à ce problème?

La même question peut-être étendue aux patinoires. Les gaz d'échappement des machines d'entretiens de la glace et une absence de ventilation efficace peuvent également être la conséquence de problèmes pulmonaires graves, notamment chez les sportifs.

Cosignataires: K. Coassin, M. Giovannini, B. Rosat et T. Huguenin-Elie.